



# Commune de Plaisance

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2023

MAIRIE  
DE  
**PLAISANCE**



Le 21 septembre 2023

Madame le Maire de PLAISANCE  
à  
Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

### CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 18 Heures 30**

**à la salle des fêtes**

#### Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

#### Délibérations

- ✓ Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de la Communauté de Communes de Portes Sud Périgord à la commune de PLAISANCE.
- ✓ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2022.

#### Questions diverses

Le Maire,

**CHAPOTARD Christine.**

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **VINGT CINQ** du mois de **SEPTEMBRE** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **07**

Etaients présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes, ROUCHON

MM de MONTBRON, SICOT

Absents excusés : Mmes CAILLARD, PROU, M. LONGUET

Procuration : Mme CAILLARD à M. SICOT, M. LONGUET à M. PACE

**Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 6 septembre 2023.

**Délibérations**

- ✓ Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de la Communauté de communes Portes Sud Périgord à la Commune de Plaisance.
- ✓ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation potable pour l'exercice 2022.

**Questions diverses.**

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

**2023-34 Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de la Communauté de communes Portes Sud Périgord à la Commune de Plaisance.**

Madame le Maire explique au Conseil qu'en l'absence de notre secrétaire de mairie, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement à minima. Le Président de la Communauté de communes Portes Sud Périgord (CCPSP) ayant fait proposition aux communes de mettre à disposition un personnel de la CCPSP au titre d'un pool remplacement.

La salariée de la Communauté de communes effectuera 4 vacations pour le compte de la Commune de Plaisance, pour un total de 10h. Ainsi que prévu dans les termes de la convention, les frais de personnel seront remboursés à la CCPSP.

Il est donc nécessaire d'autoriser cette mise à disposition via l'approbation de la convention.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette convention.

<b>VOTANTS : 09 dont 2 procurations</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	------------------	-------------------	-----------------------

**2023-35 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation potable pour l'exercice 2022.**

Mme le Maire donne synthèse des principales informations contenues dans ce rapport, qui sera mis en ligne avec le procès-verbal du Conseil.

Pour rappel, le SMAEP assure le service public d'alimentation en eau potable pour les secteurs de BERGERAC, CREYSSE, EYMET, ISSIGEAC, MAURENS, MONESTIER, SAINT GEORGES de MONTCLAR et SIGOULES.

61 communes sont desservies, auxquelles s'ajoutent les communes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Ce service est concédé à 3 prestataires : SAUR, SUEZ, VEOLIA, en charge des prestations suivantes :

Entretien et surveillance de l'ensemble des ouvrages.

Gestion des abonnés, relève des compteurs et facturation.

Les opérations de renouvellement des réseaux est à la charge de la collectivité, propriétaire des réseaux.

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 34 911 abonnés représentant une population de 66 769 habitants. La consommation moyenne par abonné est de 111,6 m3 (contre 109,2 m3 par abonné en 2021).

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce rapport.

<b>VOTANTS : 09 dont 2 procurations</b>	<b>Pour : 09</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	------------------	-------------------	-----------------------

## Les volumes prélevés

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m³)	Volume prélevé en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
<b>EYMET</b>				
Forage de Carroussel	318 075	344 990	8,46	80
Forage de Fonroque (La Tuilière)	255 603	248 524	2,77	40
<b>MONESTIER</b>				
Forage de la Bastide	310 843	321 516	3,43	80
Forage de la Sionnie	342 571	365 398	6,66	40
<b>ISSIGEAC</b>				
Forage de Montaut F2 ( Grand Moulin )	186 225	230 251	23,64	60
Forage des Courreges	164 217	181 471	10,51	80
Puits de Leyfont	326 044	388 010	19,01	80
<b>SIGOULES</b>				
Forage de Flaugéac	0	0	0,00	80
Forage de Les Cabanes	247 267	277 051	12,05	80
Forage du Moulinot	133 326	157 231	17,93	20
<b>CREYSSE</b>				
Source du Bourg de Creysse	425 560	432 817	1,71	80
<b>MAURENS</b>				
Forage de Bardicalés	342 646	219 419	-35,96	80
Source de Moulin de Ladoux	122 630	244 365	99,27	80
<b>ST GEORGES DE MONTCLAR</b>				
Forage Les Mails	151 892	156 655	3,14	80
<b>VILLE DE BERGERAC</b>				
Forage de Pimont	12 028	8 401	-30,15	80
Source de Font Chaude (Lembras)	1 922 534	1 921 609	-0,05	40
<b>TOTAL</b>	<b>5 261 461</b>	<b>5 497 708</b>	<b>4,49</b>	-

## Les volumes importés

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m³)	Volume acheté en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)	Type de flux
MONESTIER	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Sigoulès	6 898	0	-100,00	80	flux interne
ISSIGEAC	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Sigoulès	67	77	14,93	80	flux interne
SIGOULES	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Issigeac	1 703	2 335	37,11	80	flux interne
CREYSSE	CT RDE 24 – Secteur Lalinde	0	0	0,00	80	flux externe
CREYSSE	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Maurens	7 101	11 177	57,40	80	flux interne
CREYSSE	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Ville de Bergerac	2 600	1 071	-58,81	80	flux interne
MAURENS	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur St Georges de Montclar	11 164	15 128	35,51	80	flux interne
ST GEORGES DE MONTCLAR	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Creysse	3 729	827	-77,82	80	flux interne
VILLE DE BERGERAC	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Creysse	900	4 015	346,11	80	flux interne
<b>TOTAL FLUX INTERNES</b>		<b>34 162</b>	<b>34 630</b>	<b>1,37</b>	-	-
<b>TOTAL FLUX EXTERNES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>34 162</b>	<b>34 630</b>	<b>1,37</b>	-	-

## Volumes consommés

Abonnés	Volume consommés en 2021 (m <sup>3</sup> )	Volume consommés en 2022 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Abonnés domestiques	3 671 022	3 807 421	3,72
Blason d'Or	54 344	56 228	3,47
Autres abonnés	33 262	32 510	-2,26
Purges automatiques	4 255	1 263	-70,32
<b>Total vendu aux abonnés</b>	<b>3 762 883</b>	<b>3 897 422</b>	<b>3,58</b>

## Tarification secteur Issigeacois

ISSIGEAC

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	50,00 €	50,00 €	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
De 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,6300 €/m <sup>3</sup>	0,6300 €/m <sup>3</sup>	0,00 %
> 50 m <sup>3</sup>	0,6300 €/m <sup>3</sup>	0,6300 €/m <sup>3</sup>	0,00 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	56,10 €	60,45 €	7,75 %
<b>Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)</b>			
Frais d'accès au service	61,17 €	65,91 €	7,75 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
De 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,4540 €/m <sup>3</sup>	0,4900 €/m <sup>3</sup>	7,93 %
> 50 m <sup>3</sup>	0,8820 €/m <sup>3</sup>	0,9500 €/m <sup>3</sup>	7,71 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
<b>Redevances</b>			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m <sup>3</sup>	0,0350 €/m <sup>3</sup>	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m <sup>3</sup>	0,3300 €/m <sup>3</sup>	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1160 €/m <sup>3</sup>	0,1160 €/m <sup>3</sup>	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

### **Questions diverses**

- ✓ Le repas des aînés est prévu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023.
- ✓ 24 novembre 2023, présentation du spectacle *Presque vrai*, animée par Jean BONNEFON. Invités, les habitants de PLAISANCE seront prévenus par courrier en boîte aux lettres, avec obligation de réservation car le nombre de places est limité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05**